Rentrée 2022 - Notice explicative : dérogation de secteur en 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}

L'adresse de résidence des familles détermine l'affectation sur le collège de secteur. La sectorisation des adresses relève de la compétence du Conseil Départemental du Var.

L'assouplissement de la carte scolaire préconisé par les instructions ministérielles donne la possibilité aux familles de demander une dérogation de secteur. Cependant, l'affectation des élèves demeure de la compétence <u>unique</u> de l'Inspecteur d'Académie, selon les capacités d'accueil des établissements. Si vous répondez à plusieurs critères tels que décrits ci-après, il vous appartient de mentionner le plus avantageux sur votre demande de dérogation.

POUR CHAQUE MOTIF, EN L'ABSENCE DES PIECES JUSTIFICATIVES, LE DOSSIER SERA IRRECEVABLE

MOTIFS MINISTERIELS CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE		PRECISIONS ET PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR		
1	Elève souffrant d'un handicap	Ces élèves sont repérés par les équipes médicales et pédagogiques, ils font l'objet d'une décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).⇒ Joindre obligatoirement une attestation MDPH.		
2	Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale de proximité	Les élèves repérés par le médecin scolaire, un médecin spécialiste ou qui relèvent d'une convention Hôpital / Education nationale. ⇒ Joindre obligatoirement l'avis du médecin scolaire, le certificat médical du spécialiste ou du service hospitalier. Avant d'établir la demande sur ce motif, vérifier le barème ci-dessous (barème 2021,		
3	Elève susceptible d'être boursier	en attente de mise à jour pour la rentrée 2022) : Nombre d'enfants à charge : Enfants mineurs, infirmes et/ou majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôts 2021 des revenus de l'année 2020 Plafond annuel Revenu Fiscal de Référence (RFR) figurant sur l'avis d'impôts 2021 des revenus de l'année 2020		
	Cette demande n'est en aucun cas une demande de bourse		Employed 1	15 795 €
			3	19 440 €
		4 26 730 €		
		5		30 376 €
		6		34 021 €
			7	37 666 €
		- 1 · · ·	8 et plus	41 311 €
		⇒ Joindre obligatoirement la copie de l'avis d'impôt 2021 sur les revenus de 2020		
4	Elève relevant d'une fratrie	L'aîné ne doit pas être en classe de 3ème durant l'année scolaire 2022-2023. ⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> le certificat de scolarité du collège de l'aîné.		
5	Elève domicilié à proximité de l'établissement souhaité	Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité. ⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> un justificatif de domicile.		
		Pour le Var, les PSP sont limités aux sections suivantes :		
6	Parcours Scolaires Particuliers (PSP): Sections Sportives Scolaires RAPPEL: Les affectations en sections sportives dépendent de la sectorisation et sont ouvertes aux dérogations dans la limite des places vacantes. Les commissions sportives sont organisées par les		Collèges	Parcours ouvrant droit à dérogation
			MONTAUROUX – Léonard de Vinci	Aviron
		-	OLLIOULES – Les Eucalyptus	Badminton
			LORGUES – Thomas Edisson (4ème/3ème)	Basket-ball
			SOLLIES-PONT – Vallée du Gapeau	Basket-ball
			TOULON – Pierre Puget SANARY S/MER – La Guicharde (3 ^{ème})	Basket-ball Danse
			BRIGNOLES – Jean Moulin	Escalade
			GAREOULT – Guy de Maupassant	Escalade
		1	DRAGUIGNAN – Général Ferrié (6****/5****/4****)	Football
			GASSIN – Victor Hugo (6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème}) TOULON – Pierre Puget	Football Football
			SAINT RAPHAEL – L'Estérel	Golf
			DRAGUIGNAN – Jean Rostand	Gymnastique Artistique
		SECTIONS SPORTIVES	HYERES – Marcel Rivière	Gymnastique Artistique (Féminine)
			TOULON – Pierre Puget	Gymnastique (Féminine)
			FREJUS - Villeneuve TOULON - Voltaire	Handball (Féminine) Handball (Féminine)
			ST RAPHAEL – Alphonse Karr	Handball
			LA VALETTE – Henri Bosco (4ème/3ème)	Handball
			BRIGNOLES - Jean Moulin	Handball
			HYERES – Marcel Rivière TOULON – Diango Reinhardt	Natation et natation synchronisée Natation
			SAINT RAPHAEL – L'Estérel	Natation
			SIX FOURS – Font de Fillol	Natation
			DRAGUIGNAN – Jean Rostand	Pétanque
			SAINT TROPEZ – Moulin Blanc	Planche à voile
			TOULON – Django Reinhardt LA SEYNE SUR MER – Paul Eluard	Rugby
			LE MUY – La Pevroua	Rugby
			COGOLIN – Gérard Philipe	Rugby
			DRAGUIGNAN – Emile Thomas	Rugby
			SAINT TROPEZ – Moulin Blanc	Tennis
			BANDOL – Raimu COGOLIN – Gérard Philippe	Voile Voile
			LA SEYNE SUR MER – Marie Curie	Voile
			TOULON – Voltaire	Voile
			TOULON - La Marquisanne	Volley Ball
- 1			FIGANIERES – Jean Cavaillès	VIT
		CLASSES A	COGOLIN -Gérard Philipe	CHAM (musique)
		CLASSES A	I CAINT DADUALI L'ESSAFAI	
		HORAIRES	SAINT RAPHAEL – L'Estérel TOULON -Diango Reinhardt	CHAM (musique) CHAM (musique)
			TOULON - Django Reinhardt TOULON - Maurice Genevoix	CHAM (musique) CHAM (musique) CHAD (danse)